

Le Canada et L'UE parviennent à une entente sur la conservation et la protection des stocks chevauchants

Le 15 avril 1995 C-AC-95-36F

Brian Tobin, ministre des Pêches et des Océans, et André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, ont annoncé la conclusion d'une entente sur la conservation et la gestion des stocks de poisson qui chevauchent la limite de 200 milles du Canada. L'Entente a été négociée par des cadres supérieurs du gouvernement du Canada et de la Commission européenne. Les ministres ont félicité les négociateurs canadiens et européens qui ont réussi à trouver une solution au différend sur le flétan noir. « Cette entente nous permet non seulement de protéger dès maintenant les stocks de flétan noir, mais aussi de reconstituer les stocks de poisson de fond et de poissons plats actuellement visés par un moratoire », a déclaré M. Tobin [...] « Nous pouvons maintenant oublier ce différend, sachant que nous avons une entente juste, faisable et sensée », a déclaré M. Ouellet. Nous pouvons également nous féliciter car la fermeté que nous avons manifestée pour la conservation saura certainement inspirer l'adoption de règles internationales plus strictes sur l'exploitation des espèces menacées ailleurs dans le monde. »

À VENIR :

| | |
|-------------------|--|
| 17 avril-12 mai : | Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à New York |
| 4 -6 mai : | Réunion des ministres du Commerce de la Quadrilatérale à Whistler, C.B. |
| 15-17 juin : | Sommet du G-7 à Halifax |



opies supplémentaires du matériel provenant du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 944-4000 ou sans frais le 1-800-267-8376. Pour obtenir des renseignements sur le matériel provenant d'autres de leurs divisions respectives des communications. « Le commerce et la politique étrangère cette semaine/This Foreign Policy » est préparé chaque semaine à la Direction des communications sur la politique étrangère